

Figure 2 : plan de situation au 1/25 000

**ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE DE
PROJET**

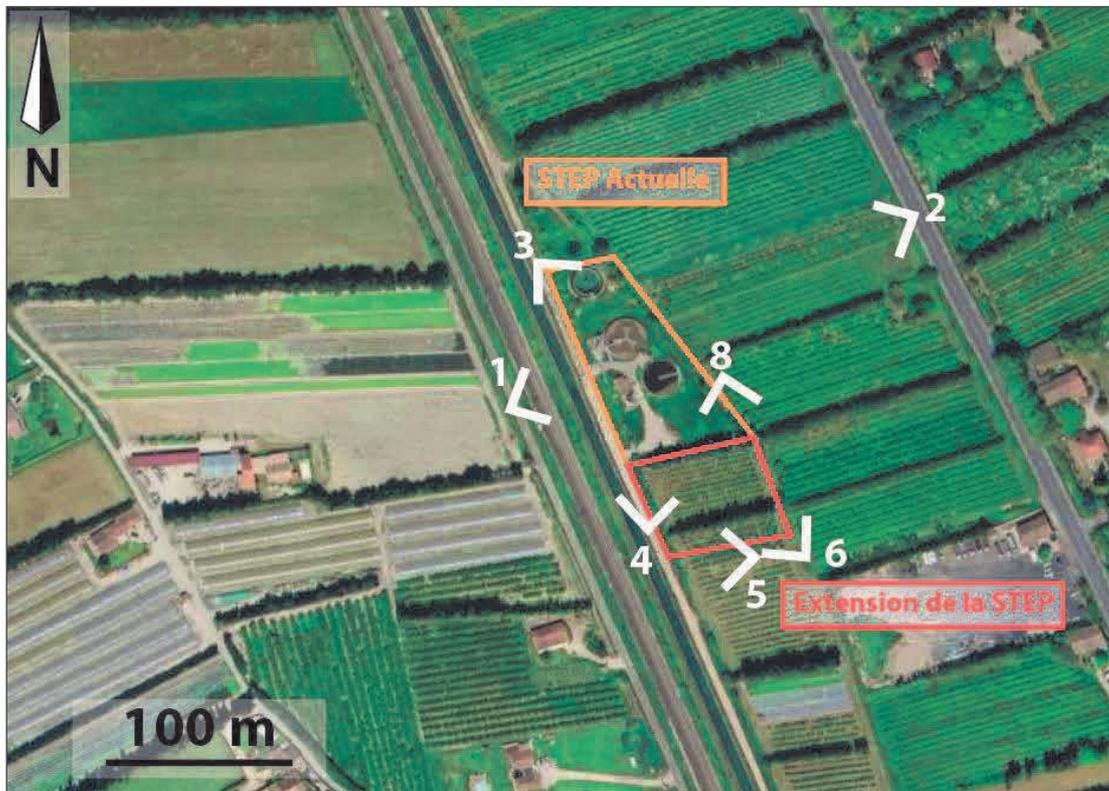


Figure 3 : localisation des prises de vue



Figure 4 : vue rapprochée du site (vue 1)



Figure 5 : vue éloignée du site (vue 2)



Figure 6 : vue depuis le Nord-Ouest (vue 3)



Figure 7 : vue du site depuis le Sud-Ouest (vue 4)

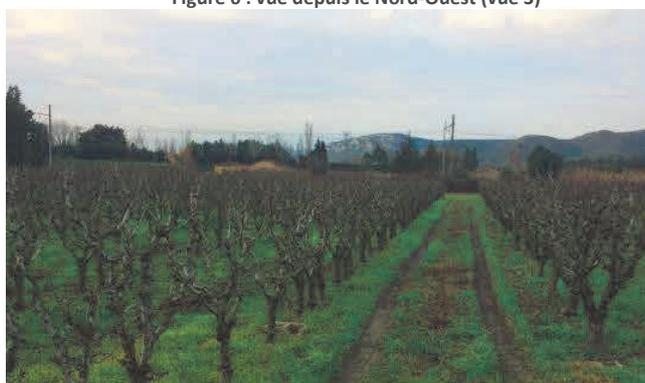


Figure 8 : vue au Sud de l'extension vers l'Ouest (vue 5)

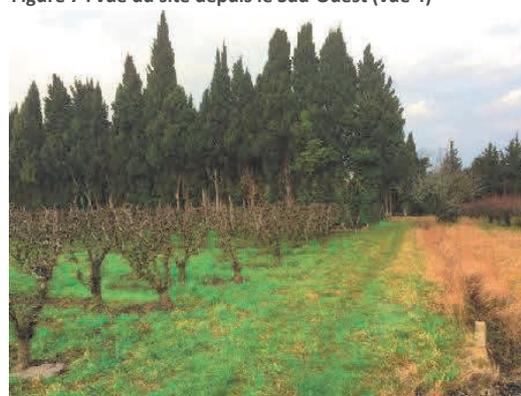


Figure 9 : vue du site depuis le Sud-Est (vue 4)



Figure 10 : vue du site depuis le Nord-Est (vue 7)



Figure 11 : vue vers l'Est (vue 8)

ANNEXE 4 : Plans prévisionnels du projet d'extension de la STEP de Sénas

Deux scénarios sont encore à l'étude

Scénario 1

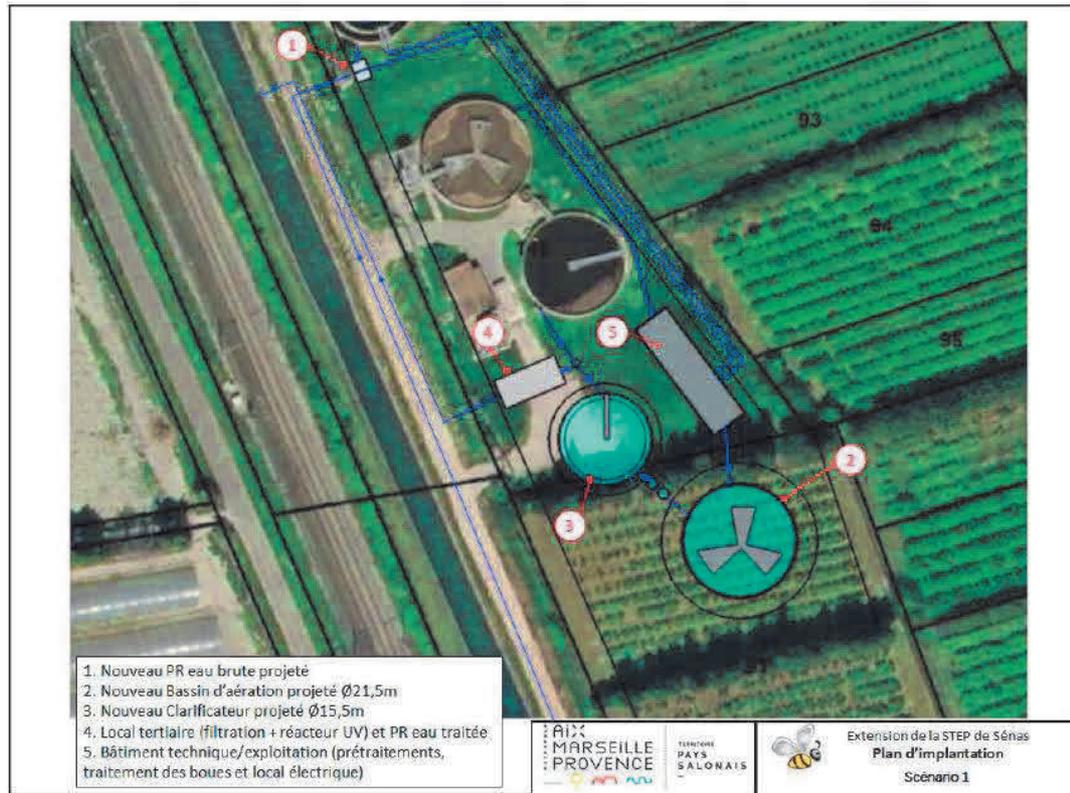


Figure 12 : Scénario 1 pour l'extension de la STEP

Scénario 2

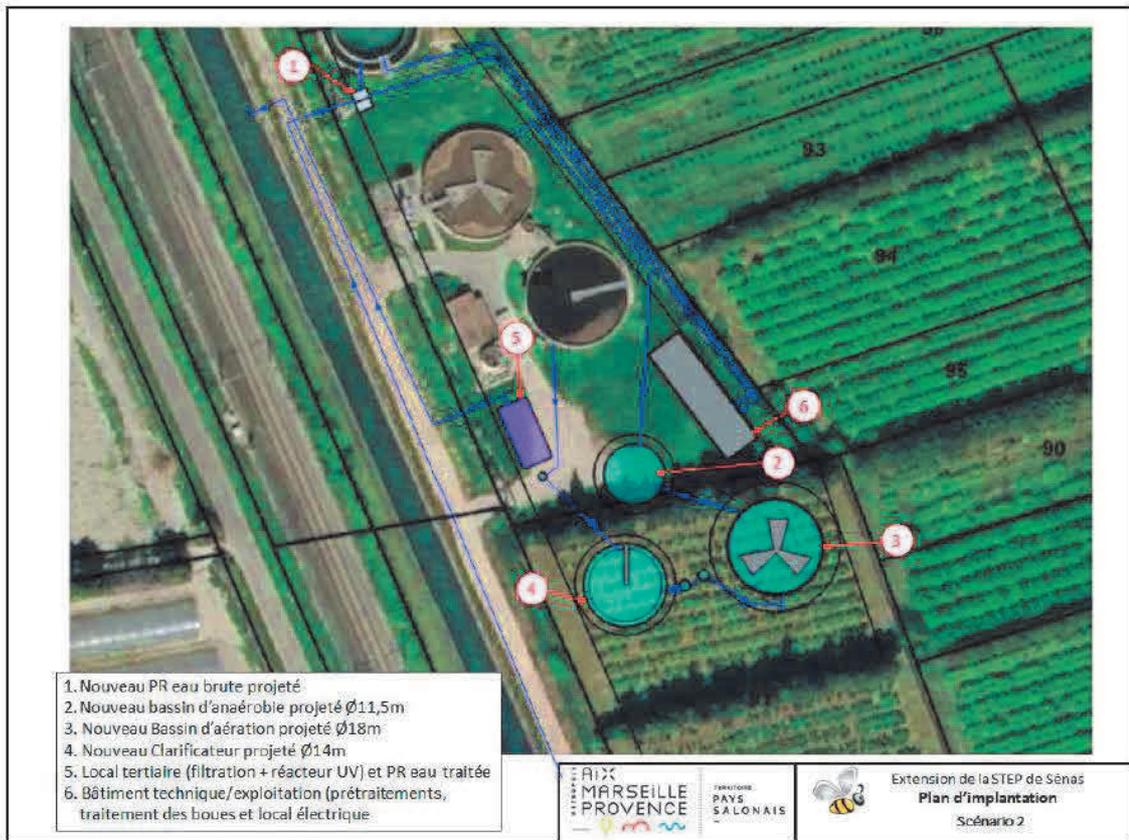


Figure 13 : Scénario 2 pour l'extension de la STEP

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



Figure 14 : plan des abords du projet

ANNEXE 6 : ZONE NATURA 2000 A PROXIMITE



Figure 15 : localisation des sites Natura 2000 à proximité du projet

ANNEXE 7 : Localisation des zones humides



Figure 16 : Localisation des zones humides (Source : GéoIde)

ANNEXE 8 : Localisation du projet vis-à-vis du PPRI de la Durance

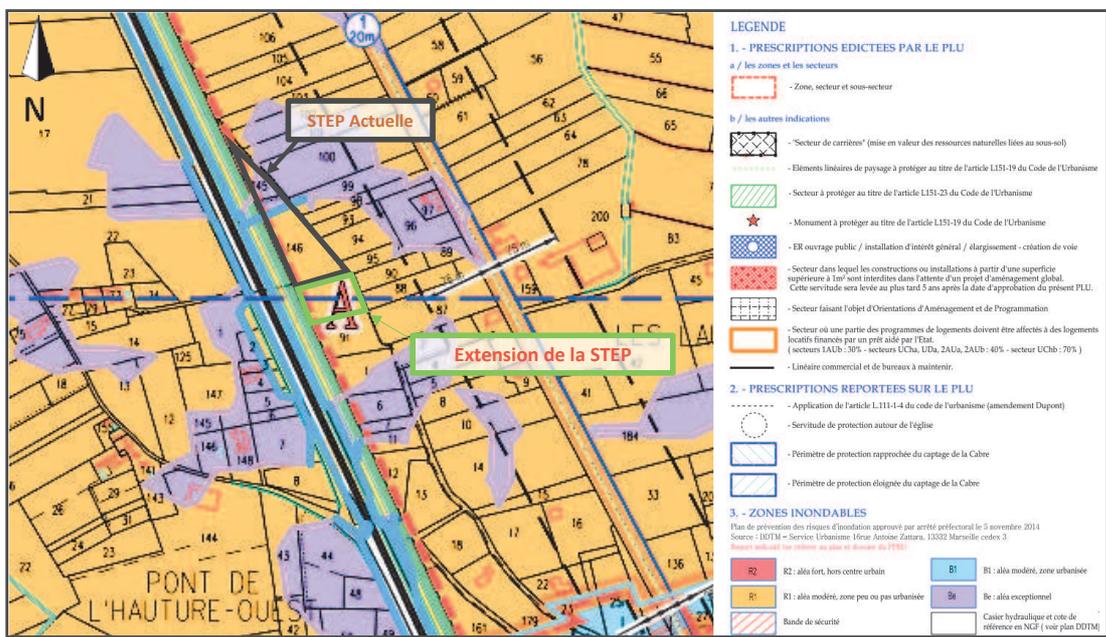


Figure 17 : Localisation du projet vis-à-vis du PPRI de la Durance (Source : PLU de Sénas)

ANNEXE 9 : Etude d'incidence Natura 2000

MAÎTRE D'OUVRAGE

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

PROJET

EXTENSION DE LA STEP DE SENAS



SENAS (13)

FORMULAIRE SIMPLIFIÉ DES INCIDENCES NATURA 2000
PROJET ENTIÈREMENT HORS SITE NATURA 2000



EXTENSION DE LA STEP DE SENAS

FORMULAIRE SIMPLIFIÉ DES INCIDENCES NATURA 2000

SENAS (13)

RAPPORT D'ÉTUDE

Dossier : Métropole Aix-Marseille Provence

Réf. Rapport :
STEP_SENAS_INCIDENCES_N2000

Indice	Date	Chargés d'affaire	Vérifié par	Contenu
1	13/02/2019	Étienne BERILLE	Cédric JUVENELLE	Diagnostic Étude

MODIFICATIONS

Indice	Date	Chargé d'affaire	Vérifié par	Observations
2	26/02/2019	Étienne BERILLE	Cédric JUVENELLE	Diagnostic Étude
3	26/02/2019	Étienne BERILLE	Cédric JUVENELLE	Complétude

Sommaire

1	Coordonnées du demandeur et du projet.....	5
2	Projet localisé entièrement hors site Natura 2000.....	5
2.1	Nature et description du projet.....	5
2.2	Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ?.....	10
2.3	Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ?.....	10
2.4	Essences concernées si des arbres sont supprimés.....	12
3	Incidences Natura 2000.....	15
3.1	Identification des sites les plus proches.....	15
3.2	Étendue du projet.....	20
3.3	Période envisagée pour les travaux.....	20
4	Questions posées sur les espèces.....	20
4.1	Chauve-souris ou oiseaux.....	20
4.2	Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000).....	22
5	Conclusions.....	22
	CV Etienne BERILLE – Écologue NOVACERT.....	24

INDEX DES CARTES

Carte 1	: localisation et plan du projet, échelle 1 : 25000 – fond IGN – source Géoportail.....	7
Carte 2	: état initial du site.....	8
Carte 3	: description du projet.....	9
Carte 4	: localisation des fossés et du canal des Alpines.....	11
Carte 5	: localisation des arbres et fruitiers supprimés pour les travaux.....	13
Carte 6	: superposition des arbres supprimés et des arbres conservés sur fond plan masse.....	14
Carte 7	: localisation des sites Natura 2000 à proximité (source DREAL PACA).....	17
Carte 8	: localisation des zones humides et des zones à enjeux du SRCE – Echelle 1 : 25000 (source Géoportail).....	18
Carte 9	: localisation des zones humides à proximité du site – Echelle 1 : 2000 (source Géoportail).....	19

1 Coordonnées du demandeur et du projet

Coordonnées du demandeur	Coordonnées du projet
Nom : METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE	Nom : Station d'épuration
Adresse : 58, boulevard Charles LIVON 13007 Marseille	Adresse : Sénas 13560
Téléphone : 04.9.99.99.00	Latitude : 43.753898 Longitude : 5.066577
Email :	

2 Projet localisé entièrement hors site Natura 2000

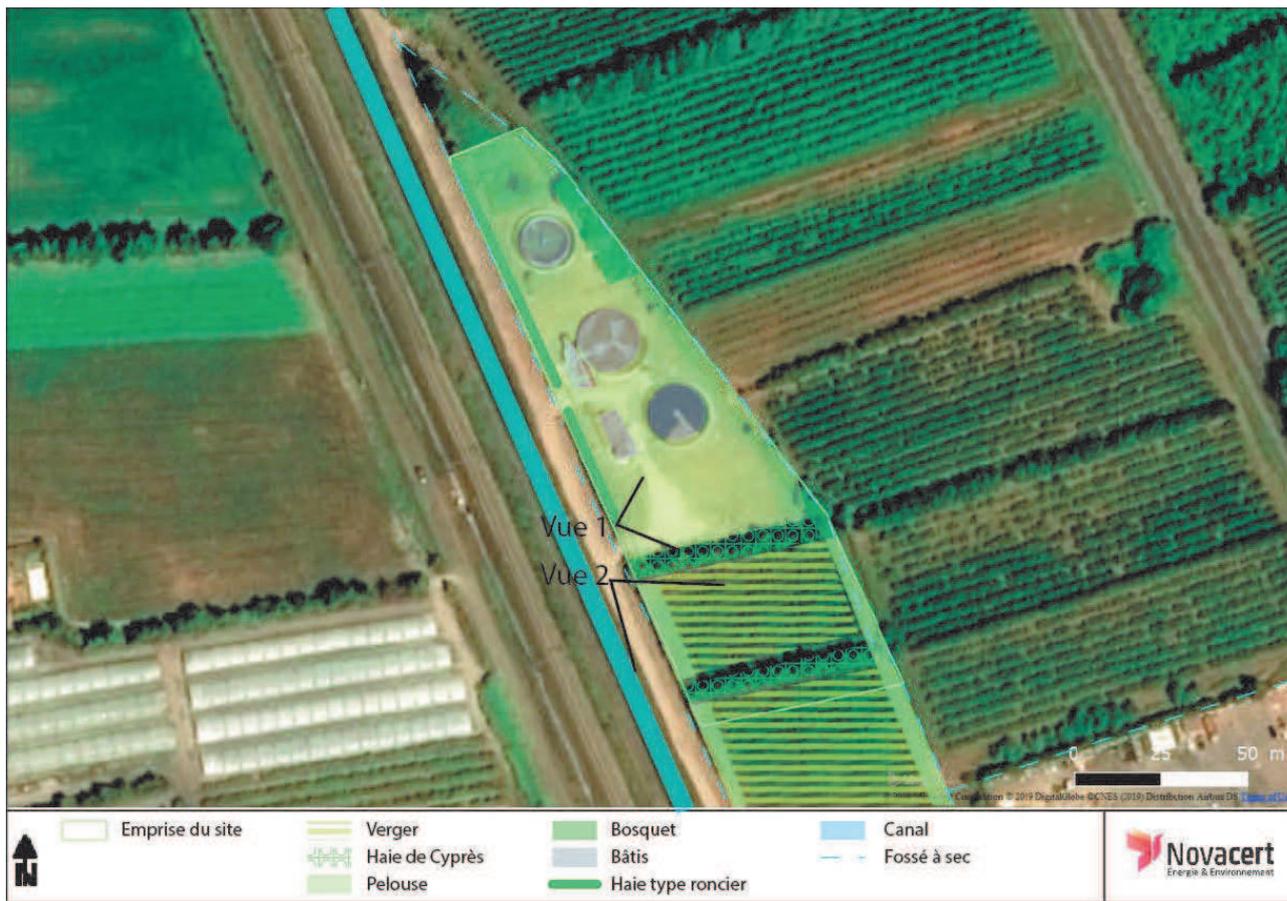
2.1 Nature et description du projet

Le projet concerne l'extension de l'actuelle station d'épuration (STEP) située au nord de Sénas, le long du Canal des Alpines. Le site actuel est constitué de deux parcelles cadastrales (000 AH 212 et 146) et l'extension est souhaitée sur la partie nord d'une parcelle cadastrale en limite sud (000 AH 91) qui est aujourd'hui constituée d'un verger (poiriers) entouré au nord et au sud par une haie brise-vent de Cyprès de Provence (*Cupressus sempervirens*).



Le projet consiste en l'extension de la station d'épuration (STEP) de Sénas. De nouveaux équipements seront créés à proximité immédiate de l'actuelle STEP. La nouvelle station sera en mesure de traiter 6 600 EH en moyenne et 11 000 EH en pointe, soit 660 kg/j de DBO5. Ces valeurs sont cohérentes avec les prévisions de croissance de la commune.

Le site est actuellement occupé par une zone de pelouse au sein de l'actuelle STEP. Le reste de l'extension impacte une zone agricole en exploitation.



Vue 1 - pelouse

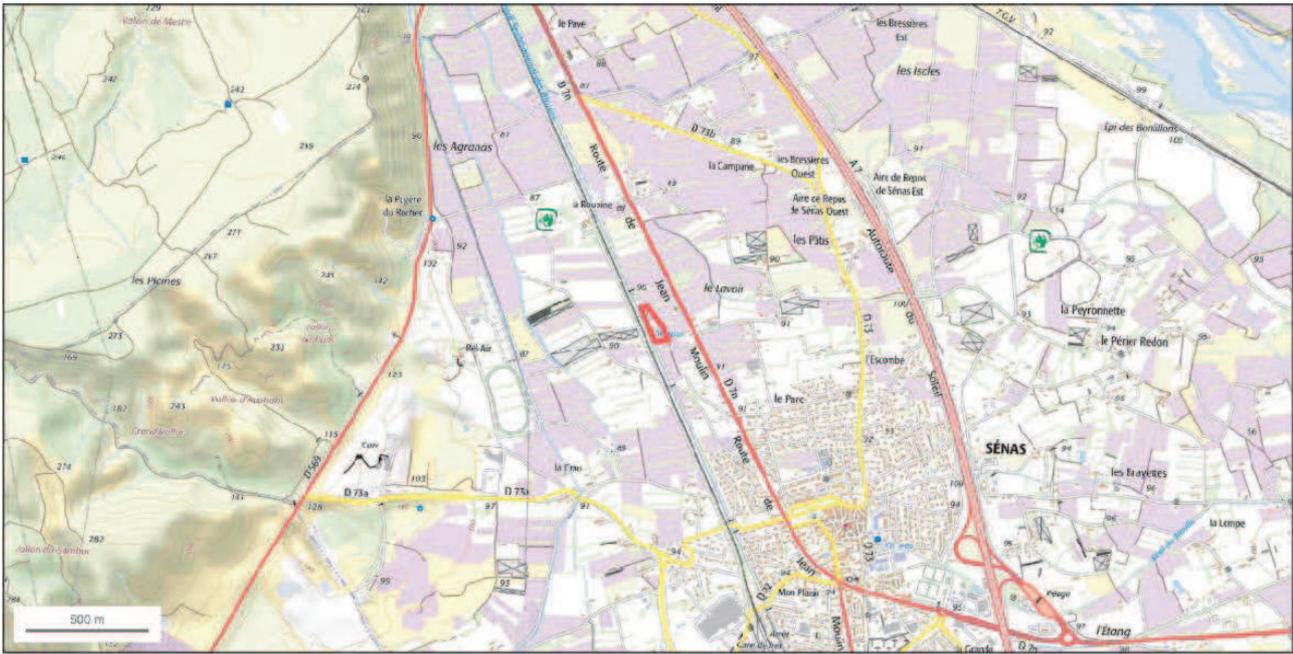


Vue 2 - extension sur une parcelle de fruitiers

Photos NOVACERT - Etienne BERILLE - Prise in situ et en périphérie le 30/01/2019

Le site qui accueillera l'extension est mitoyen du site actuel et ne nécessitera pas de défrichage. Le point de rejet sera inchangé, les eaux traitées sont dirigées vers le Canal des Alpines. Ce rejet fait l'objet d'une convention entre le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales (SICAS) et la commune de Sénas.

Un bassin d'orage est présent sur le site. Par temps de pluie, il est alimenté par l'excédent d'eaux prélevé par des pompes. Il sera aménagé pour améliorer ses performances (système de brassage, puisard pour vidange totale, dispositifs de surveillance et d'exploitation pour assurer sa gestion efficace.



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/membre-ign-alpes

Longitude : 5° 04' 07" E
 Latitude : 43° 45' 16" N

Echelle 1 : 25000

Alpes

Canal des

Carte 1 : localisation et plan du projet, échelle 1 : 25000 – fond IGN – source Géoportail



Carte 2 : état initial du site



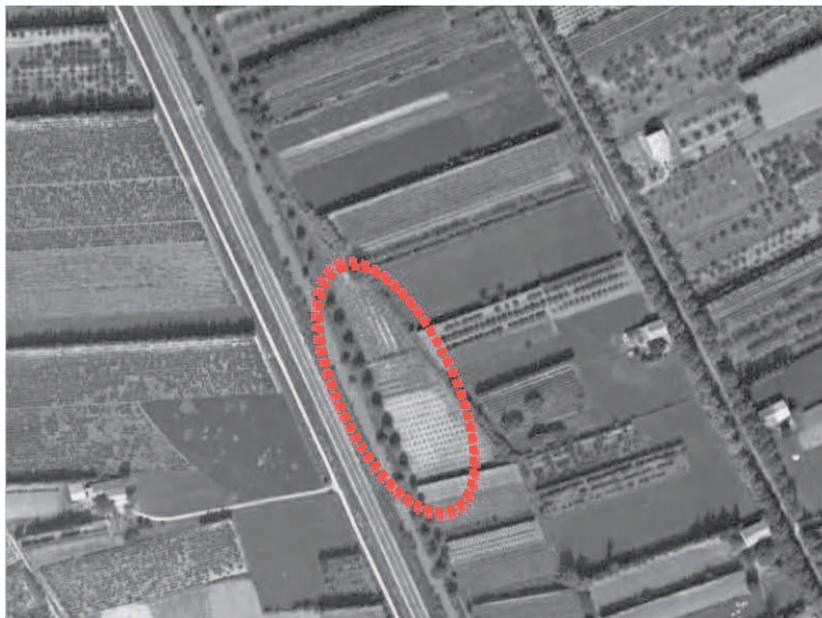
Carte 3 : description du projet

2.2 Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ?

Le projet ne comporte pas d'éclairage nocturne.

2.3 Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ?

Le projet est situé à proximité du Canal septentrional des Alpes qui est situé de l'autre côté de la voie qui le bord. Le site d'implantation de la STEP est une ancienne parcelle où était présent un verger.



Vue du site en 1947 – source <http://remonterletemps.ign.fr/>

Il est toujours bordé de fossés servant historiquement de canaux séparant les parcelles agricoles. Ces canaux sont fréquemment entretenus (fauche) et la végétation y est le plus souvent absente, surtout à l'est. Quelques phragmites sont présents en limite ouest (entretien plus espacé dans le temps).



Canal des Alpes



Fossé en limite ouest



Fossé en limite est

Photos NOVACERT – Etienne BERILLE – Prise in situ et en périphérie le 30/01/2019



Carte 4 : localisation des fossés et du canal des Alpes

2.4 Essences concernées si des arbres sont supprimés

Une haie brise-vent d'environ 25 Cyprès de Provence (*Cupressus sempervirens*) sera supprimée ainsi qu'une parcelle de verger en culture, (11 rangs d'environ 30 arbres fruitiers soit environ 330 poiriers), pour permettre la réalisation des bassins et des réseaux. La haie au sud et les 4 rangs de poiriers qui suivent, dans l'emprise du site, seront conservés.



Vergers et haie nord impactés par les travaux (en fond)



Haie brise-vent de Cypres de Provence
 Circonférence moyenne de 140 cm



Vue latérale de la haie

Photos NOVACERT – Etienne BERILLE – Prise in situ le 30/01/2019

Les Cypres présentent des états sanitaires et une densité variables. Les zones basses sont fréquemment rabattues au niveau des branches basses (jusqu'à 2,5 m) pour ne pas impacter les fruitiers et laisser le passage aux engins agricoles. Les parties au dessus sont bien denses (étêtage seulement des premiers Cypres à l'ouest dû fait d'une ligne électrique passant au-dessus). Les fruitiers sont taillés régulièrement dans le cadre de la production agricole et ne présentent pas d'enjeux spécifique. La strate herbacée est rase et non continue au sol car elle est régulièrement tondue.

A noter que l'arrachage des poiriers pour l'extension de la STEP doit se faire à l'issue de la récolte.



Carte 5 : localisation des arbres et fruitiers supprimés pour les travaux



Carte 6 : superposition des arbres supprimés et des arbres conservés sur fond plan masse

3 Incidences Natura 2000

3.1 Identification des sites les plus proches

- Sites Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

- **A 45 m à l'est du site ZPS Les Alpilles (FR9312013)**

Isolée entre les plaines du Rhône, de la Durance, du Comtat Venaissin et de la Crau, la chaîne des Alpilles apparaît comme une " île ", formée de multiples reliefs calcaires ne dépassant guère 400 mètres d'altitude. Le site accueille une avifaune remarquable avec près de 250 espèces d'oiseaux, dont 25 espèces d'intérêt communautaire. Un des enjeux forts du site est la reproduction de plusieurs couples d'Aigle de Bonelli et de Vautour percnoptère, deux rapaces méditerranéens très menacés en France et en Europe, qui trouvent dans le massif et les plaines alentours des conditions propices à leur survie.

La pression touristique est très importante sur le site (risque de destruction ou de perturbation d'habitats naturels et d'espèces fragiles). Certaines activités de loisir (varappe, moto...) nécessitent d'être maîtrisées dans les secteurs les plus sensibles. Il est aussi constaté une tendance globale à la fermeture des milieux (par abandon ou régression du pastoralisme) et un risque incendie.

Analyse des enjeux par rapport au site

Le site est constitué de zones agricoles avec des vergers et des haies de Cyprés, des milieux modérément favorables aux espèces de cette ZPS qui exploitent principalement les habitats de type garrigue ou les milieux plus ouverts. Le site intégré dans un domaine vital pour l'Aigle de Bonelli mais il n'est pas favorable (fermeture importante au niveau du site par les fruitiers limitant fortement les possibilités de chasse).

La STEP et la zone concernée par l'extension peuvent donc être potentiellement des sites secondaires pour la chasse de quelques rapaces principalement. Les travaux prévus ont un impact très limité. Malgré la proximité du site Natura 2000, l'enjeu reste faible.

Enjeu faible

- **A 1,1 km à l'est du site ZSC Les Alpilles (FR9301594)**

Les Alpilles forment un petit massif calcaire remarquable notamment par la présence de landes à Ephèdre et à Genêt de Villars sur les crêtes et par l'extension de groupements rupestres. Le cortège faunistique est particulièrement riche, notamment par la présence de nombreuses espèces de chiroptères. En effet, ce massif constitue un secteur d'enjeu international pour la conservation des chauves-souris car il abrite plusieurs colonies importantes :

- La carrière de Glanum (St Rémy de Provence) : gîte d'intérêt international pour le Minoptère de Schreibers (hibernation de 12000 à 18000 individus, soit près de 15 % de la population nationale en hiver). Le seul gîte d'hibernation connu pour cette espèce en région PACA, drainant probablement la totalité des populations estivales des Cévennes, de la vallée du Rhône et du Var.
- La grotte des Fées (Baux de Provence) : site autrefois majeur pour la reproduction de plusieurs espèces avec 6000 individus, faisant l'objet d'un projet de réhabilitation.
- Le tunnel d'Orgon : importante colonie mixte de reproduction découverte en 2003. Comprend au moins 6 espèces, totalisant 6000 individus jeunes compris, principalement Petit/grand murin et minioptère. La plus importante colonie de reproduction des Bouches-du-Rhône, et une des plus importantes connues en région PACA. Le tunnel d'Orgon figure parmi les 21 sites français présentant un intérêt majeur d'ordre international pour la conservation des chiroptères.

Au niveau du massif, on constate encore la présence de parcours parturés par les ovins et bovins et d'importants complexes rocheux. Site très touristique, il est soumis, sur certains secteurs, à une forte fréquentation (sports de pleine nature notamment) et à une forte pression d'urbanisation. Il est aussi constaté une tendance globale à la fermeture des milieux (par abandon) et un risque incendie.

Analyse des enjeux par rapport au site

Le milieu ne présente pas d'abris potentiels pour les chiroptères, encore moins pour des espèces cavernicoles. Les linéaires peuvent éventuellement servir de corridor mais le territoire est localement très maillé (nombreuses haies de Cyprès entre les parcelles, alignement de fruitiers, etc.).

Le site de la STEP et la parcelle concernée par l'agrandissement ne présentent pas d'enjeux spécifiques.

Enjeu faible

➤ A 2,3km à l'ouest du site ZSC La Durance (FR9301589) et du site ZPS La Durance (FR9312003)

La Durance constitue la seule grande rivière provençale, à régime méditerranéen, dont la biostructure a profondément évolué depuis quelques décennies (aménagements hydroélectriques). Fréquentée par plus de 260 espèces d'oiseaux, la vallée de la Durance est l'un des sites de France où la diversité avifaunistique est la plus grande. Elle est régulièrement fréquentée par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire et présente un intérêt particulier pour la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire, telles que le Blongios nain (20 à 30 couples), le Milan noir (100 à 150 couples), l'Alouette calandre (6 à 10 couples, soit 20% de la population nationale) et l'Outarde canepetière (une quinzaine d'individus). Les ripisylves, largement représentées, accueillent plusieurs colonies mixtes de hérons arboricoles (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron garde-boeufs...). Les roselières se développant en marge des plans d'eau accueillent de nombreuses espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé, Blongios nain, Marouette ponctuée, Lusciniole à moustaches, Rémiz penduline...). Les bancs de galets et berges meubles sont fréquentés par la Sterne pierregarin, le Petit Gravelot, le Guêpier d'Europe et le Martin-pêcheur d'Europe. La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants (canards, foulques...) et migrateurs aux passages printanier et automnal. **Toutes ces espèces ne disposent pas d'un habitat favorable sur le site évalué.**

Les zones agricoles riveraines constituent des espaces ouverts propices à diverses espèces patrimoniales (Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, etc.) et sont régulièrement fréquentées par les grands rapaces (Percnoptère d'Égypte, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) nichant dans les massifs alentour (Luberon, Verdon, Alpilles, Lure ...).

Analyse des enjeux par rapport au site

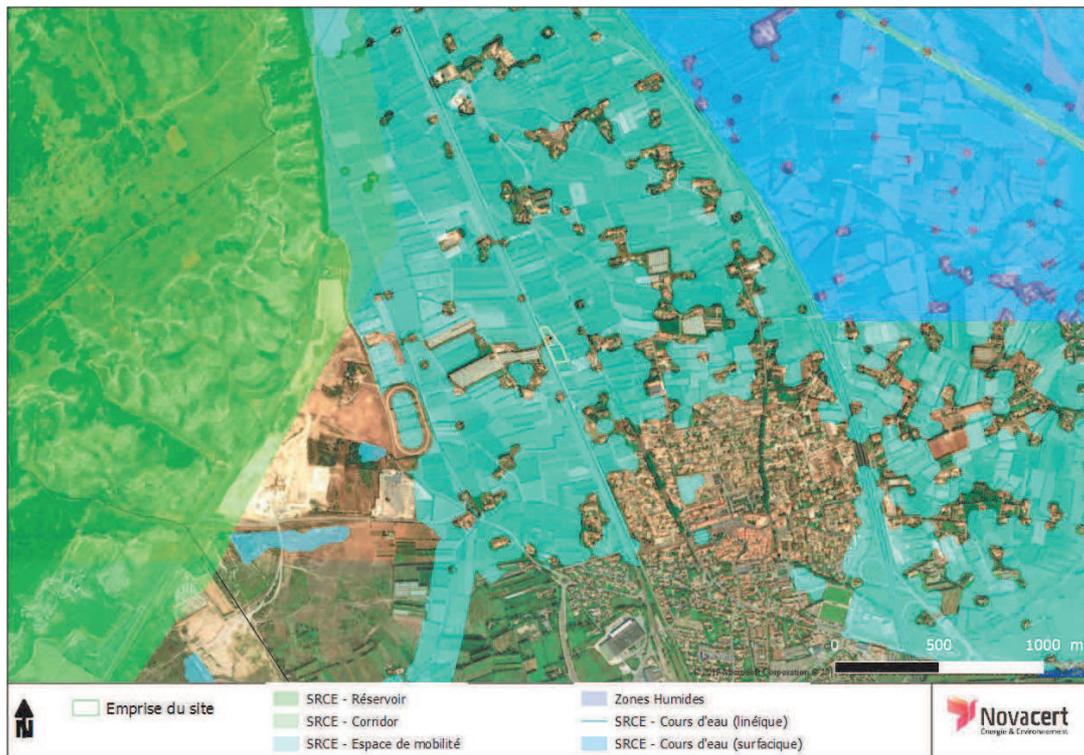
Le parcellaire de la STEP ne présente pas d'intérêt pour les espèces des milieux humides de ce site Natura 2000 qui ne peuvent trouver de conditions favorables.

Les zones agricoles sont potentiellement plus favorables bien que le potentiel reste faible du fait qu'il s'agit de vergers et donc d'un milieu trop fermé pour la plupart des espèces. La taille réduite et le type de projet limitent aussi fortement les impacts potentiels. L'enjeu est donc faible.

Enjeu faible



Carte 7 : localisation des sites Natura 2000 à proximité (source DREAL PACA)



Carta B : localisation des zones humides et des zones à enjeux du SRCE - Echelle 1 : 25000 (source Géoportail)



Carte 9 : localisation des zones humides à proximité du site – Echelle 1 : 2000 (source Géoportail)

3.2 Étendue du projet

Le projet prévoit l'extension de la STEP sur la parcelle existante au niveau d'une pelouse du site (1300 m²) ainsi que sur une partie d'une parcelle en limite sud sur une surface de 1450 m². L'emprise totale est donc d'environ 2750 m².

3.3 Période envisagée pour les travaux

Le démarrage des travaux est prévu en juin-juillet 2020 pour une durée d'environ 10 mois. L'abattage des arbres interviendra donc à l'issue de la période de nidification.

4 Questions posées sur les espèces

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

4.1 Chauve-souris ou oiseaux

- Le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Le projet occasionne la suppression d'une haie de 50 ml de Cyprès de Provence et la suppression de 7 linéaires de poiriers.



Linéaire de haie et de fruitiers supprimés Photos NOVACERT - Etienne BERILLE - Prise in situ et en périphérie le 30/01/2019

La haie de Cyprès est prolongée au-delà la parcelle jusqu'à la route nationale 7 à l'est. A l'ouest, elle ne s'inscrit pas dans une continuité du fait la présence du canal. Les linéaires de haies et de plantations d'arbres fruitiers sont fréquents sur ce territoire encore fortement agricole et la suppression de cette haie de Cyprès n'engendre pas une rupture au niveau du territoire.

A noter qu'une haie de Cyprès présente en limite sud ne sera pas impactée. Elle est, elle aussi, prolongée jusqu'à la RN7.

- Y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Aucun arbre à cavité n'a été identifié sur le site. Les arbres présentent tous le même âge : les Cyprès étaient déjà présents en 1947 (cf. photo aérienne), ils ont donc plus de 75 ans. Ils ont une circonférence moyenne de 140 cm. Les fruitiers pouvant être régulièrement arrachés et étant soumis à des tailles répétées, il n'est pas possible de donner une estimation précise. Certains arbres étant manquant, il est probable que la plantation soit ancienne.



Cyprès d'une circonférence moyenne de 140 cm plantés tous les mètres avec parfois des trous *Photos NOVACERT - Etienne BERILLE - Prise in situ et en périphérie le 30/01/2019*

- L'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

La STEP est située le long du Canal septentrional des Alpines dont les berges sont abruptes et régulièrement entretenues et où le débit est élevé. Des fossés secs sont aussi présents en périphérie. Il n'y a pas d'enjeux spécifiques sur ces zones en lien avec la biodiversité des zones humides et en lien avec le projet à condition de respecter les limites au niveau des effluents.



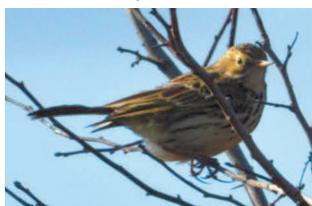
Bergeronnette grise et Bergeronnette des ruisseaux sur les rives du canal - *Photos NOVACERT - Etienne BERILLE - Prise in situ et en périphérie le 30/01/2019*

- Des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Le projet n'impacte pas de bâtiments. Le seul site potentiel de présence se situe au niveau de la haie de Cyprès bien que ce type de haie ne soit pas connu dans la littérature comme un gîte potentiel. Les enjeux sont donc limités. Les haies de ce type sont potentiellement plus des corridors de déplacement et non des gîtes. Il n'y a pas d'enjeux au niveau des vergers.

- Quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Les oiseaux observés sur le site et en périphérie sont des espèces communes des zones péri-urbaine et des zones agricole (Pinson des arbres, Pie bavarde, Fauvette à tête noire, Pic vert, Pipit farlouse, Mésange bleue, Fauvette à tête noire, Rougegorge familier, Serin cini, Buse variable) et des zones d'eau courante (Bergeronnette grise, Bergeronnette des ruisseaux, Mouette rieuse). Si des mouettes sont parfois posées sur les bassins, les Bergeronnettes exploitent le Canal. Trois buses variables en localisation hivernales prospectaient les vergers pour la chasse. Les passereaux sont très présents dans les haies de Cyprès. La densité des feuillages est très attractive.



Pipit farlouse

Pinson des arbres

Buse variable

Rougequeue noir

Photos NOVACERT – Etienne BERILLE – Prise in situ et en périphérie le 30/01/2019

Toutes les espèces présentes sont classées **LC** dans la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de PACA.

➤ Y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Les seules espèces susceptibles de se reproduire sur le site sont les passereaux au niveau des haies de Cyprès. Aucun ne présente d'enjeu spécifique de conservation. Les espèces remarquables des sites Natura 2000 environnant ne sont pas potentiellement nicheuses sur le site.

Si les espèces identifiées sur le site et potentielles sont communes, **il est important de ne pas abattre les arbres pendant la période de nidification qui a lieu de février à juillet**. Cette mesure sera prise sur le projet.

4.2 Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

➤ Y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ?

Malgré leur âge, les Cyprès sont des espèces qui ont un bois naturellement peu attractif pour la grande majorité des insectes. Aucune espèce à enjeu n'est potentielle sur ce site, au niveau des Cyprès ou en dehors. A noter que les traitements sur les fruitiers limitent aussi le potentiel de présence, y compris au niveau des Cyprès.

5 Conclusions

➤ Le projet envisagé **n'est pas susceptible** d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

Les habitats présents sur le site ne présentent pas de conditions favorables à l'accueil des oiseaux à enjeux déterminés dans les quatre sites Natura 2000 les plus proches du site (de 45 m à 2,3 km du site). Les espèces de milieux humides ne peuvent pas trouver de conditions favorables sur le site malgré la proximité du Canal Septentrional des Alpes. Les espèces des Alpilles apprécient en majorité des zones escarpées, de la garrigue ou des milieux ouverts alors que le site d'extension est principalement constitué de vergers. Les enjeux sont donc faibles d'autant plus l'emprise limitée et l'objet du projet (extension de la STEP) limite les nuisances au niveau du territoire en phase d'exploitation (pas d'éclairage, nuisances sonores faibles, présence anthropique faible).

Au regard des évaluations in situ et de la bibliographie, les enjeux écologiques sont faibles et les espèces sont communes. Cependant, il convient de rester vigilant au niveau de la haie de Cyprès qui peut être favorable à l'accueil des passereaux et de leur nidification.

Pour rappel, les mesures prises sur le projet sont les suivantes :

- **abattage des Cyprès de Provence en dehors de la période de nidification qui a lieu de février à juillet ;**
- **conservation de la haie de Cyprès et de quatre rangs de fruitiers au sud**
- **arrache après récolte** des arbres fruitiers situé entre les deux haies ;
- **accompagnement de la clôture périphérique par une haie constituée d'espèces locales favorables à la faune pour l'alimentation et la nidification** (Prunus spinosa, Viburnum tinus, Hippocrepis emerus, Colutea arborescens, Rhamnus alaternus, Phillyrea angustifolia).



Au regard des enjeux et des mesures prises, l'extension de la STEP de Sénas n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites classés Natura 2000 à proximité.

➤ Reconnaissance de terrain effectuée le 30/01/2019 par M. BERILLE Etienne, écologue de Novacert

Fait à Aix-en-Provence

Par M. BERILLE Etienne, Ecologue de Novacert

CV Etienne BERILLE – Écologue NOVACERT
